

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
201^e année
15 mai 2025
n° 18 / 8083^e
pages 825 à 880



CHRONIQUES / Agression sexuelle

L'impact de la minorité sur la notion de viol

> Emmanuel Dreyer

834

Le viol, un trop petit crime

> Aurélie Cappello

842

ÉDITORIAL

825 Le « Grand Arrêt » de la cour d'appel de Paris du 7 mai 2025, *Dalloz et al. c/ Forseti, Marie-Anne Frison-Roche*

ACTUALITÉS

- 828 Cautionnement (information annuelle) : défaillance du débiteur principal
- 829 Anatocisme (clause) : application à un prêt viager hypothécaire
- 829 Commission rogatoire (État étranger) : interrogatoire de première comparution
- 830 Licenciement (sans cause réelle et sérieuse) : montant minimal de l'indemnité
- 831 Mesure d'instruction (examen médical) : respect du secret médical

POINT DE VUE

832 L'insaisissable contrôle, *Alain Couret*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 847 **Nouvelle Bibliothèque de Thèses** : Le principe de mutabilité en droit administratif, *Paul Moulin*
- 849 Le critère de la richesse des particuliers en droit public français, *Sarah Philibert*
- 852 **Panorama** : Droit et genre, *RÉGINE*
Notes : Champ d'application des règlements Bruxelles I bis et « Insolvabilité », *CJUE 14 nov. 2024*
- 864 • note *David Robine*
- 867 • note *Fabienne Jault-Seseke*
- 871 Entre lumière et obscurité : le régime des clauses asymétriques en quête de clarté,
note sous *CJUE 27 févr. 2025, N. Kansu Okyay*

ENTRETIEN

880 Claire Hédon – Rapport annuel d'activité 2024 :
les alertes de la Défenseure des droits



Lefebvre Dalloz



Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La Défense Cedex
Tél. (Rédaction) 0786620357
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
KETTLY DE FALCO

DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛËT DE KERAVEL (01 40 64 53 79)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT

Lindsay GILBERT

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUITBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER

src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sartut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1 132,29 € TTC

Étranger : 1 117,5 € HT

Prix au numéro : 49,31 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Mai 2025

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La Défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



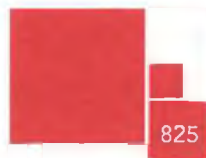
Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Marie-Anne Frison-Roche

Le « Grand Arrêt »
de la cour d'appel de Paris du 7 mai 2025
Dalloz et al. c/ Forseti



ACTUALITÉS

828

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Opération de paiement (non autorisée) :
dispositif de sécurité personnalisé,
Com. 30 avr. 2025

Cautionnement (information annuelle) :
défaillance du débiteur principal,
Civ. 2^e, 30 avr. 2025

Consommation

Contrat hors établissement (droit
de rétractation) : société civile de moyens,
Com. 30 avr. 2025

Anatocisme (clause) : application à un prêt
viager hypothécaire, Civ. 1^{re}, 7 mai 2025

829

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Commission rogatoire (État étranger) :
interrogatoire de première comparution,
Crim. 30 avr. 2025

829

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Licenciement (inaptitude) : renonciation
à la clause de non-concurrence,
Soc. 29 avr. 2025

Licenciement (sans cause réelle
et sérieuse) : montant minimal
de l'indemnité, Soc. 29 avr. 2025

Amiante (préjudice d'anxiété) :
indemnisation en cas de transfert
d'entreprise, Soc. 29 avr. 2025

830

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Appel civil (déclaration) : communication
par le réseau privé virtuel avocats,
Civ. 2^e, 30 avr. 2025

Mesure d'instruction (examen médical) :
respect du secret médical,
Civ. 2^e, 30 avr. 2025



832 L'insaisissable contrôle
par Alain Couret



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

834 L'impact de la minorité sur la notion de viol
par Emmanuel Dreyer

842 Le viol, un trop petit crime
par Aurélie Cappello

NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE DE THÈSES

847 Le principe de mutabilité en droit administratif
par Paul Moulin

849 Le critère de la richesse des particuliers
en droit public français
par Sarah Philibert

PANORAMA

852 Droit et genre
janvier 2024 – mars 2025
par RÉGINE

NOTES

Champ d'application des règlements Bruxelles I bis
et « Insolvabilité », notes sous CJUE 14 nov. 2024

864 Domaines des règlements Bruxelles I bis
et « Insolvabilité » : les liens de l'action
avec l'insolvabilité sous l'éteignoir de la Cour de justice
par David Robine

867 L'articulation des règlements Bruxelles I bis
et « Insolvabilité » sur la sellette
par Fabienne Jault-Seseke

871 Entre lumière et obscurité :
le régime des clauses asymétriques en quête de clarté,
note sous CJUE 27 févr. 2025
par N. Kansu Okyay



880 Claire Hédon – Rapport annuel d'activité 2024 :
les alertes de la Défenseure des droits

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique :
40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... » :
9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence :
20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate) :
5 500 signes (références entre parenthèses).